GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU COMTÉ D'ANGOULÊME DE 1308 A 1531

par Jean BURIAS

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

PREMIÈRE PARTIE LE COMTÉ D'ANGOULÊME DES ORIGINES A 1308

Origines de la cité d'Angoulême. Étendue du diocèse correspondant à la cité gallo-romaine.

CHAPITRE PREMIER

EXPANSION JUSQU'A LA FIN DU XII^e SIÈCLE.

Constitution du comté d'Angoulême en 868. Il comprend, à la fin du XII^e siècle, la presque totalité de l'arrondissement d'Angoulême, partie de ceux de Confolens, de Ruffec, de Cognac, de Barbezieux.

CHAPITRE II

LES TAILLEFERS ET LES PLANTAGENETS.

Devenus vassaux d'Henri II Plantagenet, par son mariage avec Aliénor, héritière des ducs d'Aquitaine, les comtes d'Angoulême ne tardèrent pas à entrer en conflit avec leur nouveau suzerain. Perte de l'hommage de Cognac et du Bas-Angoumois. Alliance avec les Capétiens, puis avec les Lusignans. Mariage manqué d'Isabelle Taillefer avec Hugues X de Lusignan et son union avec Jean sans Terre (1200), qui reconstitue le comté dans son intégrité.

CHAPITRE III

LUSIGNANS ET CAPÉTIENS.

Nouveau mariage d'Isabelle avec son ancien fiancé, Hugues X, dès son

retour en France. Apogée de leur maison entre 1230 et 1241. Le traité de Pons (août 1242), puis le partage des domaines des Lusignans (mars 1243) marquent la fin des rêves de la famille Lusignan-Taillefer.

CHAPITRE IV

CONFISCATION DU COMTÉ PAR PHILIPPE LE BEL.

Affaiblissement progressif de la maison des comtes d'Angoulême. Malgré les testaments d'Hugues XIII qui déshéritaient son frère Gui, Philippe le Bel laissa ce dernier entrer en possession des comtés d'Angoulême et de la Marche. La trahison de Gui, en juin 1305, connue en janvier 1308, motiva la confiscation, puis l'annexion du comté d'Angoulême au domaine royal (fin de l'année 1308).

DEUXIÈME PARTIE ÉVOLUTION POLITIQUE

L'absence de documents empêche de déterminer avec précision l'étendue du comté d'Angoulême en 1308. On peut cependant affirmer que les châtellenies de Jarnac, Châteauneuf et Montignac se trouvaient hors du comté et faisaient partie du Poitou. Malgré ces amputations, le petit diocèse d'Angoulême, successeur de la cité romaine, était bien dépassé : à l'ouest, Cognac et Merpins; — à l'est, Aubeterre, Villebois, La Rochebeaucourt, La Tour-Blanche; — au nord, Chabanais, Confolens, Loubert, Ruffec, faisaient partie du comté d'Angoulême. Une seule perte au milieu de ces acquisitions : la châtellenie de Marcillac rattachée au Poitou, à la demande d'Amaury de Craon. Tout n'était pas mouvant du comté d'Angoulême. Les châtellenies de La Rochefoucauld, La Rochandry, Montbron, Montmoreau, relevaient en partie de la baronnie de la Paine, qui appartenait à l'évêque d'Angoulême.

Principales familles seigneuriales: La Rochefoucauld, Ruffec, Chabanais, Raymond d'Aubeterre, Montbron, Montmoreau, Mareuil.

CHAPITRE PREMIER

LE COMTÉ DE 1308 A 1361.

Liquidation de la succession des Lusignans. — Après la confiscation du comté, Philippe le Bel dédommagea chacun des héritiers et laissa à Yolande de Pons, sœur aînée d'Hugues XIII, l'usufruit du comté, à l'exception de Cognac et Merpins (accord du 2 mars 1309, n. st.).

Apanage. — Yolande morte le 12 août 1314, le comté d'Angoulême fut

donné en apanage à Charles de France, fils de Philippe le Bel, le 28 novembre 1314. Il appartint ensuite à Jeanne de France, mariée à Philippe d'Évreux-Navarre, puis à Charles d'Espagne, qui réunit au comté la châtellenie d'Archiac (novembre 1352). A sa mort, le comté d'Angoulême fut rattaché au domaine royal. Perte passagère de la mouvance de La Tour-Blanche (13 février 1355, n. st.). Les préliminaires de Londres, puis le traité de Brétigny attribuèrent le comté d'Angoulême au roi d'Angleterre, Édouard III.

Organisation du comté. — Pendant que Yolande de Pons détenait le comté d'Angoulême, Hugues de la Celle était garde pour le roi de ce comté. A la mort de Yolande, l'Angoumois forma avec la Marche une sénéchaussée distincte jusqu'en 1316, époque à laquelle il fut rattaché à la Saintonge. Il fut ensuite transformé en sénéchaussée particulière vers le mois d'avril 1330, date à laquelle apparaît le premier sénéchal d'Angoulême. De 1308 à 1318, Cognac et Merpins formèrent une sénéchaussée à part. La sénéchaussée d'Angoulême était divisée en prévôtés ou châtellenies.

CHAPITRE II

LE COMTÉ DE 1361 A 1374.

Domination anglaise et reconquête. — Après le traité de Brétigny, Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, prit possession du comté d'Angoulème entre le 14 et le 28 octobre 1361. Édouard, prince de Galles, qui fut d'abord lieutenant de son père, puis prince d'Aquitaine (1363), eut l'Angoumois sous son autorité. Hommages qui lui furent rendus pendant son principat. La guerre reprit en 1369, Charles V nomma Jean de Berry lieutenant général en Angoumois le 5 février 1369 (n. st.), puis, le 29 décembre 1372, il lui donna le comté à titre viager. La reprise du comté sur les Anglais étant en bonne voie, Charles V le rattacha alors à la couronne le 8 septembre 1374. A cette date, la situation était assez confuse, l'ennemi occupait au moins Montignac, Cognac et Merpins.

Organisation du comté sous la domination anglaise. — Édouard III conserva, en général, l'organisation administrative antérieure. La sénéchaussée d'Angoumois subsista, mais elle eut, pendant un temps, le même titulaire que la Saintonge. Ce n'est qu'entre les années 1364 et 1366 qu'elle eut un sénéchal particulier. Variations de l'étendue de la sénéchaussée.

CHAPITRE III

LE COMTÉ DE 1374 A 1531.

Fin de la domination anglaise. — La reconquête du comté d'Angoulême était loin d'être terminée après le départ de Jean de Berry. Louis II de Bourbon fut nommé lieutenant en Angoumois le 28 mars 1386 : reprise

d'Archiac, Bourg-Charente et Verteuil. Le maréchal de Sancerre, lieutenant du roi en Guyenne, poursuivit la tâche : reprise de Cognac, Merpins, Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac, Saint-Séverin. Restaient encore aux mains de l'ennemi : La Rochandry, Bouteville, Aubeterre.

Apanage. — Le comté d'Angoulême fut donné en accroissement d'apanage à Louis d'Orléans, le 6 octobre 1394. Son fils aîné, Charles d'Orléans, porta quelque temps le titre de comte d'Angoulême. Jean, troisième fils de Louis, le prit à son tour, à la mort de son père. La tutelle de Jean fut confiée à Valentine Visconti, sa mère, puis à Charles d'Orléans, jusqu'en 1445. Captivité de Jean d'Angoulême de 1412 à 1445. Désordres pendant son absence. A son retour, Jean d'Angoulême racheta le château et le quint ou cinquième partie de la terre de Jarnac, aliénés par son frère pour payer sa rançon. Il obtint aussi, le 2 mars 1461 (n. st.), le transport de l'hommage des quatre autres quints dus jusque-là à l'abbé de Saint-Cybard d'Angoulême. Acquisition des quatre quints de la châtellenie de Châteauneuf. Aliénation du tiers de la châtellenie de La Tour-Blanche (1er juin 1465). Mort de Jean le 30 avril 1467.

Charles, comte d'Angoulême, fils du précédent. Tutelle de Marguerite de Rohan jusqu'en 1477 sous la direction de Jean de La Rochefoucauld, puis de Yvon du Fou. Acquisition de la châtellenie de Montbron (1471) et réunion de la juridiction de Châteauneuf-sur-Charente (24 février 1494, n. st.), réunion qui ne semble pas avoir été effective. Mort de Charles le 2 janvier 1496 (n. st.).

François, fils du précédent, devint comte d'Angoulème. Tutelle de Louise de Savoie jusqu'au 9 mai 1512. François d'Angoulème, monté sur le trône sous le nom de François I^{er}, adjoignit au comté les châtellenies de Jarnac, Châteauneuf, Montignac et Bassac, et érigea le comté d'Angoulême en duché (février 1515). Don du nouveau duché à sa mère, Louise de Savoie (4 février 1515). Aliénation de la châtellenie de Montbron en faveur de Madeleine de Savoie, nièce de Louise. Mort de Louise de Savoie le 22 septembre 1531.

Organisation du comté, puis du duché. — Le seul document détaillé qui soit conservé est un compte de fouage des années 1376 à 1378. Étendue de la sénéchaussée, qui, comme aux périodes précédentes, est divisée en châtellenies. Tout porte à croire que cette organisation subsista jusqu'au xvie siècle. Installation d'un lieutenant du sénéchal d'Angoulème à Cognac en 1516.

TROISIÈME PARTIE
DIVISIONS ADMINISTRATIVES

CHAPITRE PREMIER

COMTÉ, SÉNÉCHAUSSÉE, ÉLECTION.

Le comté d'Angoulême relevait de la couronne de France. Hommages. Sa mouvance était la suivante à partir de février 1515 (n. st.) : châtellenies d'Angoulême, Aizie, Aubeterre, Bassac, Bouteville, Chabanais, Châteauneuf-sur-Charente en partie, Château-Renaud, Chaux, Cognac, Confolens, Empuré, Grésignac, Jarnac, La Rochebeaucourt, La Rochefoucauld en partie, La Tour-Blanche en partie, Loubert, Mareuil en partie, Marthon. Montbron en partie, Merpins, Montausier, Montignac-Charente, Montmoreau en partie, Puvpéroux ou Bois-Redon, Ruffec, Saint-Aulaye. Saint-Séverin, Verteuil, Vibrac et Villebois, Mouvance de l'évêque d'Angoulême : en partie sur les châtellenies de La Tour-Blanche. La Rochefoucauld (fief vicomtal), Marthon, Montbron, Montmoreau. Verteuil. Châteauneuf-sur-Charente. Le ressort du comté était à peu près identique à la mouvance, seule était exceptée partie des châtellenies de Mareuil et de Montbron. L'Angoumois fut rattaché au Parlement de Bordeaux par lettres patentes du 7 février 1463 (n. st.), puis le 13 octobre 1463 au Parlement de Paris.

La sénéchaussée « d'Angolesme » ou « d'Engoulmoys » fut sénéchaussée royale et sénéchaussée comtale. Divisée en châtellenies; son étendue en 1531; enclaves saintongcaises et poitevines. Il existait également des sénéchaux dans le domaine direct du comte, chez les vassaux importants et dans les domaines de l'évêque d'Angoulême. Le sénéchal d'Angoulême était aidé d'un lieutenant, sans ressort déterminé, semble-t-il, puis établi à Cognac en 1495 et en 1516. Liste des sénéchaux d'Angoulême.

L'élection d'Angoulème était rattachée à l'élection de Saintonge et d'Aunis le 24 juillet 1421, puis apparaît comme élection autonome à partir du 5 mars 1462. Un ou plusieurs élus se trouvaient à sa tête. Elle était presque uniquement divisée en châtellenies et collectes, auxquelles s'ajoutait une terre : celle de Nanteuil. Étendue variable. Différends avec les élections voisines de Saintonge et de Périgord. Enclaves saintongeaises, entre autres, domaines de l'évêque et du chapitre cathédral. L'élection d'Angoulème ne correspondait ni au comté ni à la sénéchaussée. Recettes du domaine, organisation, divisions.

CHAPITRE II

CHÂTELLENIES.

Cellule territoriale, élément premier des circonscriptions judiciaires et administratives. Diverses sortes de châtellenies; mouvantes, domaniales, démembrées; hiérarchie. Emplacement du château en Angoumois. Généralement, sur une éminence, dominant une vallée, soit à un carrefour de

voies antiques, soit dans l'arrière-pays isolé par des étendues boisées. Il avait très rarement succédé à un poste de vigie situé sur une ligne de partage des eaux. Organisation générale de chaque châtellenie. A la tête, le seigneur châtelain assisté d'un sénéchal ou d'un prévôt. Dans certaines, il existait un procureur comtal. Chacune d'elles était divisée en paroisses, dont le nombre était variable. Nombreuses exceptions cependant : exemples. A partir du xive siècle, on assiste presque partout à un remembrement de la seigneurie. Enfin sont étudiées séparément les terres et seigneuries à part mouvant directement du comte d'Angoulême : Peudry, Agris, Claix.

Désaccord à peu près complet entre ces divisions féodales, ecclésiastiques, judiciaires, financières et administratives, ce qui faisait du mot « Angoumois » un terme très vague et ambigu.

Étude de chaque châtellenie dans son évolution : dévolution, mouvance, ressort, étendue territoriale, etc... Étude du temporel de l'évêché d'Angoulême, des terres et fiefs du chapitre cathédral et des principales abbayes du diocèse.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CARTES

TABLE